



**D.G.D.U.D.
Service Réglementation Urbaine**

Plan Local d'Urbanisme

Cugnaux

**APPROUVÉ
PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 28 JUIN 2012**

5b2 – NOTICE DÉCHETS URBAINS



Le PLU est élaboré avec l'assistance de
l'Agence d'Urbanisme
et d'Aménagement du Territoire
Toulouse Aire Urbaine

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5

www.grandtoulouse.fr

le **Grand**
TOULOUSE
COMMUNAUTÉ URBAINE

NOTICE DECHETS

Introduction

La Commune de Cugnaux a délégué la compétence collecte et élimination des déchets à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse depuis le 1^{er} janvier 2009.

La Communauté Urbaine créée par arrêté préfectoral du 24/12/08 regroupe 25 communes pour environ 660 000 habitants.

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Aucamville | - Launaguet |
| - Aussonne | - Mondonville |
| - Balma | - Pibrac |
| - Beauzelle | - Pin-Balma |
| - Blagnac | - Quint-Fonsegrives |
| - Brax | - Saint-Alban |
| - Castelginest | - Saint-Orens |
| - Colomiers | - Seilh |
| - Cornebarrieu | - Toulouse |
| - Cugnaux | - Tournefeuille |
| - Fenouillet | - Union (l') |
| - Fonbeauzard | - Villeneuve Tolosane |
| - Gagnac sur Garonne | |

La Communauté Urbaine, qui a par ailleurs adhéré à DECOSET pour une partie de la compétence traitement, exploite plusieurs déchèteries dont une située sur la Commune de Cugnaux.

Collecte des Déchets

⊗ Collecte, traitement et conteneurisation des déchets ménagers et assimilés

Collecte

➤ *Les déchets ménagers et assimilés sont collectés en porte-à-porte, deux fois par semaine. La commune est divisée en 4 zones.*

➤ *Les déchets des cuisines centrales de la commune sont collectés en porte-à-porte, trois fois par semaine, ainsi que ceux de certains établissements possédant une cantine.*

Après collecte, les déchets ménagers sont directement transportés au centre de traitement.

Traitement

Les déchets ménagers assimilés sont acheminés à l'usine d'incinération du Mirail exploitée par la SETMI.

Conteneurisation

Les collectes sont conteneurisées avec mise à disposition de bacs roulants.

Les conteneurs destinés à la présentation des déchets sont achetés par la Communauté Urbaine et entretenus par un prestataire.

⊗ Collecte, traitement et conteneurisation des matériaux sélectifs issus des particuliers, des déchets verts et du carton des entreprises

Collecte

➤ *Les emballages ménagers (cartons, cartonnettes, flacons plastiques, acier et aluminium) et les papiers, journaux, magazines sont collectés en porte-à-porte et en mélange une fois par semaine. La commune est divisée en 4 zones.*

➤ *Le verre est collecté en porte-à-porte, une fois par semaine, dans un contenant séparé. La commune est divisée en 4 zones.*

➤ *Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte, une fois par semaine.*

Les emballages ménagers/papiers et le verre sont collectés simultanément à l'aide d'une benne bi compartimentée. Après collecte, les matériaux sont acheminés au centre de transfert de la Société VEOLIA à Villeneuve.

Les cartons issus des entreprises sont collectés dans une benne traditionnelle. Après collecte, le carton est acheminé vers le centre de transfert du collecteur qui assure ensuite la valorisation de ces déchets.

Les déchets verts sont acheminés vers la plate-forme de compostage du SIVOM de la Saudrune.

Traitement

Le verre stocké au centre de transfert de VEOLIA est ensuite acheminé à la Verrerie Ouvrière d'Albi pour être recyclé.

Les emballages ménagers et les papiers journaux magazines en mélange stockés au centre de transfert de la DRIMM sont acheminés au centre de tri de PAPREC à Bruguières où ils seront triés puis mis en balles avant d'être expédiés dans leurs filières de recyclage respectives.

Le carton issu des entreprises stocké au centre de transfert est expédié dans les filières de valorisation.

Les déchets verts sont transformés en compost sur la plate-forme de compostage du SIVOM de la Saudrune.

Conteneurisation

Emballages ménagers : Pour cette collecte, les foyers individuels sont équipés de caissettes jaunes de 60 litres. Des conteneurs à couvercle operculé jaune de 120 à 340 litres sont installés dans les locaux à déchets des immeubles pour la collecte des collectifs.

Verre : Les foyers sont équipés de caissettes vertes de 32 litres. Des conteneurs à couvercle operculé vert de 120 litres sont installés dans les locaux à déchets des immeubles pour la collecte des collectifs.

Cartons DIB : Les entreprises produisant du carton pourront être équipées de conteneurs.

Déchets verts : Les déchets verts doivent être présentés en sacs à déchets verts réutilisables de 100 litres en plastique transparent fournis par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. La Communauté Urbaine fournit 10 sacs par an à chaque foyer (sacs à retirer en mairie).

Sacs de pré collecte : Les foyers domiciliés en collectif sont munis d'un sac de pré collecte qui leur permettra d'acheminer facilement les matériaux triés de leur appartement aux conteneurs de collecte (1 sac remis lors de l'aménagement).

Les conteneurs destinés à la présentation des différents matériaux sélectifs sont achetés par la Communauté Urbaine et les bacs roulants entretenus par un prestataire.

⊗ **La déchèterie**

Du lundi au samedi : 8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 18 h 00

Le dimanche : 9 h 00 - 12 h 00

(Fermée les jours fériés)

Modalités d'accès

Etre habitant de la Communauté Urbaine (Cf. liste des communes CUGT)

Cartes : Les habitants de Cugnaux et Villeneuve y accèdent grâce à une carte délivrée sur place par les gardiens gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Par la suite cette carte permet d'ouvrir la barrière d'entrée.

Les autres présentent seulement un justificatif de domicile d'une commune adhérente. Les gardiens ouvriront la barrière manuellement.

Limitations : L'accès est limité aux véhicules de tourisme et aux remorques, et aux véhicules de PTAC inférieur à 3,5 tonnes et de hauteur inférieure à 1,90 m.

Déchets acceptés

Gravats, végétaux, ferrailles, cartons, tout venant, pneumatiques, DEEE, vêtements, meubles bois, bois vernis, bois brut, palettes, papiers, verre, bouteilles plastiques, huile de vidange, huile de friture, batteries, piles, DMS, déchets de soin de particuliers en auto traitement (DASRI : une boîte apportée/une boîte donnée).

Déchets refusés

Amiante, bouteilles de gaz, produits explosifs et radioactifs, cadavres d'animaux, déchets automobiles.

⊗ **Les encombrants**

Les gros électro ménagers, matelas, meubles, ... sont à déposer en déchèterie.

En cas d'impossibilité, une collecte s'effectue sur rendez-vous en téléphonant en mairie.